

Le 18 décembre 2023

Monsieur Bruno TRACHE  
Maire de la Commune  
de NOYELLES-LES-VERMELLES

à  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
CONVOCAATION**

Chères et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra **en Mairie le Vendredi 22 décembre 2023 à 18h15**, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour suivantes :

**I- Finances-Ressources Humaines-Urbanisme**

**II-Travaux- Cadre de Vie- Environnement**

✓ Demande de subvention pour le projet de travaux de réfection de voirie Avenue Saint Exupéry-  
précisions à la délibération II- 01 en date du 23 novembre 2023

**III- Sécurité-Tranquillité publique**

**IV-Appel d'offres-Handicap-Intergénérationnel**

**V-Enseignement-Jeunesse-Petite enfance**

**VI-Festivités-Cérémonies-Culture**

**VII-Sport-Associations**

**VIII-Communication-Numérique**

**Questions diverses et notamment :**

Vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agréer, chères et chers Collègues, l'assurance de ma considération la meilleure.

Le Maire,



Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt trois, le 22 décembre à 18 h 15  
le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la  
présidence de Monsieur Bruno TRACHE, Maire, en suite  
de convocation en date du 18 décembre courant, dont un  
exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de

**Absents excusés** : Madame Sylvie MARTIN ayant donné procuration à Madame Marie-France BOCQUET, Madame Leslie DZIURLA ayant donné procuration à Monsieur Philippe BOULERT, Madame Stéphanie BOE ayant donné procuration à Monsieur Bruno TRACHE, Monsieur Dominique DUBOIS ayant donné procuration à Madame Floriane DUBOIS ;

Monsieur Etienne IOZZELLI est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET** : Demande de subvention DETR pour le projet de travaux de réfection de voirie Avenue Saint Exupéry- précisions à la délibération II- 01 en date du 23 novembre 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération II-01 du 23 novembre 2023 validant le projet de réfection de la voirie de l'Avenue Saint Exupéry et autorisant M le Maire à solliciter des subventions et notamment la DETR au titre de l'année 2024 ;

Considérant que pour la demande de DETR 2024, la délibération doit arrêter les modalités de financement ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**-REITERE** son avis favorable au projet de réfection de la voirie Avenue Saint Exupéry.

**-AUTORISE** M le Maire à solliciter toutes subventions dans le cadre de cette opération et notamment au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024.

**-ARRETE** les modalités de financement de l'opération comme suit :

\*Dépenses prévisionnelles : travaux : 169 197,13 € HT

\*Ressources prévisionnelles : DETR : 20 %: 33 839, 42 € HT

Fonds propres : 80 %: 135 357,71 € HT

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Hôtel de Ville  
Avenue de Paris  
62980 Noyelles-les-Vermelles

REÇU LE 28 DEC. 2023

Tél. 03.21.61.38.38  
Fax. 03.21.61.38.39  
www.noyelleslesvermelles.fr  
mairie@noyelleslesvermelles.fr

Delibération Générale  
exécutoire de 26/12/2023  
Le Maire  
Bruno TRACHE



Le maire  
Bruno TRACHE